



Scolaires

Peut-être êtes-vous à la recherche d'activités extérieures offrant à vos élèves un but pédagogique, la découverte de la nature et du patrimoine, mais aussi une occasion de se dépenser physiquement en passant quelques heures en extérieur. Les Passeurs de Loire proposent les sorties scolaires sur Mai, Juin, Septembre et Octobre..

Offre de base

Ces sorties scolaires sont proposées en semaine, demi-journée ou journée entière, sur notre gabarre pouvant accueillir une classe et ses accompagnateurs.

D'une durée de 2h15 minimum, en fonction de l'âge des enfants et de leur nombre, une session se déroule de la manière suivante :

- Une animation pêche et poissons, au cours de laquelle nous montrons différentes techniques de pêche et quelques uns des poissons que l'on pêche en Loire
- Une animation fleuve et bateaux, où l'on parle de la navigation et la marine de Loire, puis la vie du castor et autre animaux des bords de Loire
- Une promenade sur le fleuve, avec arrêt sur une île dans le cas de la sortie journée entière, pour la découverte des traces de castors et l'observation des oiseaux de Loire depuis le bateau.

Chacune des animations dure environ 30 minutes, afin de ne pas perdre l'attention des enfants ; l'atmosphère est conviviale, et l'échange est favorisé.

Tarif : 240€ pour une demi-journée et 400€ pour deux sorties contiguës, le même jour.

Option

Nous proposons également ce même programme pour une sortie plus longue de 10h00 à 15h00 où vous êtes invité à venir avec votre pique-nique pour le prendre à bord lors d'un arrêt sur une île. Chaque animation évoquée ci-dessus peut alors être traitée plus dans le détail.

Tarif : 400€

Légitimité, garanties

Les Passeurs de Loire offrent toutes garanties en termes de promenades sur le fleuve : les bateaux sont certifiés et font l'objet d'une inspection tous les deux ans, les guides/pilotes ont le permis fluvial, l'Attestation Sécurité Passagers et le brevet premiers secours. Une vérification auprès de l'Inspection Académique nous a confirmé qu'aucune exigence supplémentaire n'est nécessaire pour le transport de scolaires. Nos bateaux ont tous les appareils obligatoires, et nous obligeons les enfants à porter les gilets de sauvetage. La gabarre dispose d'une bâche de protection amovible, pour protéger en cas de pluie ou de grande chaleur.



De : ecole.eduscol [mailto:ecole.eduscol@education.gouv.fr]

Envoyé : mercredi 2 mars 2011 16:48

À : ...
Objet : Re: [contact]

Bonjour,

S'agissant d'un transport d'élèves pendant une sortie scolaire, celui-ci est autorisé par l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale au vu du projet pédagogique, pour autant que la société de transport respecte la réglementation en vigueur.

GC/ecole.eduscol

A : <ecole.eduscol@education.gouv.fr>

Bonjour,

Nous sommes une entreprise qui proposons des balades en bateau traditionnel sur la Loire, près d'Orléans. Les bateaux sont certifiés pour le transport de passagers, les marinières disposent des permis et autorisations nécessaires pour le transport de passagers (permis fluvial, autorisation sécurité passagers, brevet premier secours civique).

Je voudrais savoir s'il existe des obligations ou exigences supplémentaires et spécifiques au transport d'élèves, lors d'une sortie pédagogique, qui inclurait quelques minutes passées sur un bateau pour expliquer (marine de Loire, faune flore, bateaux...) suivi d'une courte promenade d'environ 30 minutes.